

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avis d'examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (recrutement dans le grade d'adjoint technique de formation et de recherche de 1^{re} classe)

NOR : AGRS1512501V

Un examen professionnalisé est organisé au titre de l'année 2015 pour pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture, pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (recrutement dans le grade d'adjoint technique de formation et de recherche de 1^{re} classe).

Cet examen professionnalisé est destiné à pourvoir des emplois dans les établissements d'enseignement supérieur agricole. Une seconde session pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche sera organisée en fin d'année 2015 afin de pourvoir des postes dans l'enseignement technique agricole.

12 places sont offertes, toutes branches d'activité professionnelle regroupées dans les établissements suivants :

Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) : 2 places.

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) : 2 places.

Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) : 2 places.

Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) : 3 places.

Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) : 1 place.

Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) : 1 place.

Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) : 1 place.

Peuvent faire acte de candidature :

Les agents non titulaires du ministre chargé de l'agriculture et de ses établissements remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 visée ci-dessus. Ces conditions sont rappelées par la circulaire publiée le 6 décembre 2012 sous le numéro SG/SRH/ SDDPRS/C2012-1004. Cette circulaire est consultable sur le site intranet <https://appli.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-C2012-1004/> ainsi que sur le site internet http://www.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_titularisation_version_consolide_e_dec_2012_cle84b9f2.pdf.

Les agents sont également invités à consulter la foire aux questions sur le site internet du ministère :

http://www.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Foire_aux_questions_titularisation_cle85f64e.pdf.

Dates et lieu de l'épreuve orale unique d'admission : à Paris à partir du 7 octobre 2015.

La préinscription se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr.

Date d'ouverture des préinscriptions : 4 juin 2015.

Date limite des préinscriptions : 2 juillet 2015.

Date limite de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle : 16 juillet 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Pour obtenir les renseignements relatifs à cet examen professionnalisé, les candidats s'adresseront à M. Patrick CASTRO, téléphone : 01-49-55-44-85, patrick.castro@agriculture.gouv.fr.

Mme Christine DUVAL, téléphone : 01-49-55-53-99, christine.duval@agriculture.gouv.fr.